



3676-2019-08-3712

Sophia Antipolis, le 07/08/19

**Direction Générale Adjointe Développement Economique
et Aménagement Durable**

**Direction Aménagement, Environnement
& Connaissance du Territoire**

Service Études Urbaines et Projets de Territoire

MAIRIE DE SAINT-PAUL DE VENCE
Monsieur Joseph LE CHAPELAIN
Maire
Place de la Mairie
06750 SAINT-PAUL DE VENCE

Affaire suivie par :

Amélie ZOLLVER
Tél. 04 89 87 71 13
Fax : 04 89 87 71 01
Email : a.zollver@agglo-casa.fr

Nos réf. : DAE/SEUPT/1297

ANTIBES JUAN-LES-PINS

LE BAR-SUR-LOUP

BÉZAUDUN-LES-ALPES

BIOT

BOUYON

CAUSSOLS

CHÂTEAUNEUF

CIPRIÈRES

LA COLLE-SUR-LOUP

CONSÉGUEDES

COURMES

COURSEGOULES

LES FERRES

GOURDON

GRÉOLIÈRES

OPIO

LA ROQUE-EN-PROVENCE

ROQUEFORT LES-PINS

LE ROURET

SAINTE-PAUL DE VENCE

TOURRETTES-SUR-LOUP

VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

VALLAURIS GOLFE-JUAN

VILLENEUVE LOUBET

Objet : Avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Paul de Vence

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) engagée par la commune de Saint-Paul de Vence le 21 juin 2019, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est sollicitée en tant que Personne Publique Associée afin de transmettre ses observations sur le dossier réceptionné par courrier le 1er août 2019 et qui sera prochainement mis à disposition du public.

La procédure vise spécifiquement une modulation des règles de l'Emplacement Réservé pour Mixité Sociale (ERMS) n°1 inscrit sur le site de l'ancien camping du Malvan (1,6 ha) afin que l'opération de 80 logements (composée de 40 logements locatifs sociaux, 20 logements en Bail Réel Solidaire et 20 logements en accession libre ainsi que des espaces communs et 164 places de stationnement) puisse être mise en œuvre en attendant la finalisation de la révision générale du PLU.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, qui soutient cet important projet pour la commune, n'a aucune observation sur le dossier transmis et émet donc un avis favorable sur le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Paul de Vence

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.